



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 15 avril 2026]

Date de la convocation

9 avril 2026

Date d'affichage

17 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND, Maire, Marie MONTELS, Daniel RIBES, Daniel BREIL, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Karine DEPETRIS, Laurent SQUASSINA, Virginie PUECH, Eric BAILHE, Virginie SIMON, Bernard ROUQUETTE, Corinne DARMANI, Nicolas AUTHESERRE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Jean-Marc AGUERRE, Peggy NOUVIALE, Thomas DOMENECH, Marie-Thérèse CIGLIANA, Christophe WATTRELOT, Sylvie BAGUELIN, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Joëlle BERTHOMIEU

N° 066/ 2026

Absents :

Secrétaire de séance : Jennifer CHEVALIER

OBJET DE DELIBERATION : Opération devantures commerciales – Attribution d'une subvention à la SARL LES MINOTS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 197_2012 prise en date du 18 décembre 2012, modifiée par délibération n° 013/2024 du 23 janvier 2024, la Commune a instauré un dispositif d'aide financière destiné à soutenir la rénovation des devantures commerciales.

Ce dispositif prévoit l'attribution de subventions selon les modalités suivantes :

- Cas n° 1 : 10 % du coût des travaux, plafonné à 1 000 €, pour une rénovation complète ;
- Cas n° 2 : une aide forfaitaire de 250 € pour un dispositif d'enseigne ou de 500 € pour deux dispositifs ou plus ;
- Cas n° 3 : 10 % du coût des travaux, plafonné à 1 000 €, dans le cadre de la mise en accessibilité.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la SARL LES MINOTS, représentée par Madame Carine CABROL, a déposé un dossier de demande de subvention au titre de ce dispositif, pour l'installation de deux enseignes sur lambrequin réalisée sur la façade du local commercial sis 13, Rue des Frères Delga.

Il est précisé que :

- Les travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable déposée le 24 septembre 2025 et accordée le 22 octobre 2025 ;
- La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) a été déposée le 24 novembre 2025 ;
- Un certificat de non opposition à la DAACT a été délivré le 30 mars 2026, au vu de l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France du 17 mars 2026 ;
- La facture correspondante, acquittée le 20 novembre 2025, fait apparaître un montant de dépenses éligibles de 294 €.

Au regard de la nature des travaux réalisés (installation de deux enseignes), la demande relève du cas n° 2 du règlement de l'opération devantures commerciales, correspondant à un forfait de 500 €.

Toutefois, conformément au principe selon lequel le montant de la subvention ne peut excéder celui des dépenses effectivement acquittées par le bénéficiaire, l'aide susceptible d'être attribuée est limitée à la somme de 294 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- D'attribuer une subvention de 294 € à la SARL LES MINOTS ;
- De l'autoriser à procéder au versement de ladite subvention ;

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

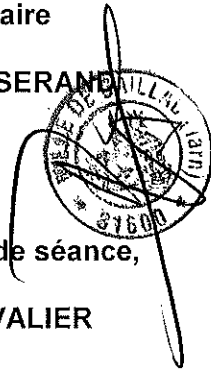
APPROUVE le versement de la subvention mentionnée plus haut,

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND



La secrétaire de séance,

Jennifer CHEVALIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jennifer Chevalier", written in a cursive style.

Fait à Gaillac le 16 avril 2026